

Rôle de Joseph Dallemand dans l'installation des épiceries à Cayenne.

Le 22 novembre 1773 - Joseph Dallemand au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col E 106, Dallemand, dossier individuel, vue 24.

Historique sur l'installation des cultures d'épiceries à Cayenne.

=====

Monseigneur de Boynes

Ministre et secrétaire d'Etat au département de la Marine.

Monseigneur

Le Sr Joseph Dallemand, employé au service du Roy aux Isles de France et de Bourbon fut pourvu en 1769 par M. Poivre, intendant aux dites îles, d'une commission de premier commis faisant fonction de contrôleur au Fort Dauphin, île de Madagascar, où commandait M. de Modave, à deux mille livres d'appointements.

En 1770, l'établissement du Fort Dauphin ayant été relevée, le Sr Dallemand fut employé dans les bureaux de l'Isle de France.

En 1771, il fut choisi par M. Poivre et employé en qualité d'écrivain principal sous les ordres de M. Provost, commissaire de la Marine dans l'expédition des Moluques.

Au retour de ce voyage épineux et qui a eu le plus brillant succès, le Sr Dallemand fut chargé en novembre 1772 par M. Maillart Dumesle alors intendant à l'Isle de France, du soin des plants d'épicerie et autres arbres de diverses espèces destinés pour Cayenne.

Il s'embarque en conséquence sur le vaisseau le Prince de Condé, et malgré soixante-huit jours de traversée et le mauvais temps essuyé sous le cap de Bonne-Espérance, le Sr Dallemand a réussi à remettre dans le meilleur état possible à MM. les administrateurs du Roi à l'île de Cayenne les différents plants qui lui avaient été confiés suivant le procès-verbal ci-joint.

Il a été retenu dans cette île par MM. les administrateurs pour parcourir la colonie et faire choix des terrains les plus propres à la transplantation des plants précieux qu'il leur apportait, comme on peut le voir par la lettre ci-joint n°3.

Après trois mois de recherche le Sr Dallemand donna la préférence à l'endroit nommé *le quartier de la Côte* dont le sol a beaucoup de rapport à celui des îles Moluques et dont les terrains gras, abrités et arrosés de petits ruisseaux sont surtout très propres aux géroflers.

En conséquence de ses observations, MM. les administrateurs se décidèrent à en ordonner la distribution suivant l'état ci-joint n°4.

Les muscades qui depuis notre départ des îles Moluques (c'est-à-dire depuis onze mois) étaient enfermées dans deux petites caisses dans la terre, parurent presque toutes gâtées, mais pendant le séjour du Sr Dallemand à Cayenne il en a germé plusieurs qui suffisent pour en assurer la possession. Il ne peut en assurer la quantité, les habitants qui en ont en gardent le secret. Il s'est contenté du certificat du Sr Noyer n°5, chirurgien major de la colonie, homme de mérite, et qui s'occupe d'agriculture avec succès.

MM. les administrateurs du Roi à Cayenne auront certainement rendu compte à Monseigneur de Boynes des espérances que donnent les plants d'épiceries qui, dans l'espace de trois mois, ont poussé des jets de trois pouces, et le Sr Dallemand croit pouvoir assurer au ministre, d'après le rapport qu'il a observé entre le sol et le climat des îles Moluques et de celle de Cayenne, que ces plants précieux y réussiront aussi bien que dans les lieux privilégiés où la nature les avait plantés.

Il se permettra d'observer à Sa Grandeur qu'il serait fort à désirer que l'on fit transporter aussi de l'Isle de France à Cayenne des plants de poivrier ; cette liane précieuse, facile à transporter qui vient presque sans culture et produit au bout de trois ans, réussira parfaitement dans cette colonie, où les pluies sont abondantes et la chaleur au degré nécessaire à cette plante. Une autre conjecture qui me le fait présumer, c'est que l'arbre immortel au pied duquel on place le poivrier dans tous les pays où il se cultive aux Indes orientales, vient naturellement à Cayenne, plus beau qu'ailleurs. Cet objet d'exportation joint aux deux épiceries fines feront [*seront* ?] en peu la richesse de cette colonie. Les habitants désirent avec empressement cette nouvelle marque de bonté de la part du ministre.

Le Sr Dallemand a l'honneur de représenter à Monseigneur de Boynes que depuis le mois d'avril dernier inclusivement, il n'a point touché ses appointements. Il joint ici le certificat qu'il a rapporté de Cayenne à ce sujet. Il prie Monseigneur de vouloir bien ordonner qu'il lui en soit tenu compte.

Il ose espérer des bontés et de la justice de Monseigneur de Boynes qu'il voudra bien avoir égard à ses services, et il supplie Sa Grandeur de vouloir bien lui accorder le brevet de Sous-commissaire de la Marine, et une gratification pour lui tenir lieu d'indemnité des frais que lui a occasionné son voyage. Sa reconnaissance égale son respect pour Sa Grandeur et son zèle pour le service du Roi.

Versailles 22 novembre 1773.

* * *